

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 27 Octobre 2017**

Date de convocation : 20/10/2017

Fiche de présence :

P : présent  
E : excusé  
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	E
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	E	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 29 Juin 2017

Ordre du jour :

- Délibérations.
- Affaires diverses.
- **Taux de promotion pour avancement de grade (Délibération n°2017-10) :**  
Le Président expose au Conseil le besoin de définir les taux de promotion d’avancement de grade pour chacun des cadres d’emploi du personnel technique du SEA SMAGY. Le Président propose de reconduire le taux précédent de 100% pour le cadre d’emploi des agents techniques et pour le cadre d’emploi des agents de maîtrise.  
Le Conseil Syndical, après délibération et à l’unanimité, approuve ces dispositions.
- **Mise en place du RIFSEEP :**  
Le Président indique que l’arrêté permettant la transposition du RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise est paru au JO du 12/08/17. Cet arrêté définit les plafonds IFSE et CIA pour chacun des groupes G1, G2.  
Le président rappelle que le SEA devra déposer une demande de saisine pour la mise en œuvre du RIFSEEP avant le 16 novembre. Le SEA ayant accepté l’offre d’accompagnement du Centre de Gestion (Délibération n°2017-01), un RdVa été pris avec le CDG pour le 10 nov. Le Conseil devra ensuite délibérer, après saisine du Comité Technique prévue le 12 décembre.
- **Plan d’épandage des boues de la STEP :**  
Suite aux remarques de la DDT demandant la mise à jour du plan d’épandage, la SAUR nous a transmis une offre de refonte de l’étude d’épandage pour un montant de 2994€ HT. Ce montant pouvant être subventionné à hauteur de 60% par l’Agence de l’Eau (Délibération n°2017-09).  
Le Conseil Syndical à l’unanimité, approuve ces dispositions.
- **Reprise des compétences eau et assainissement:**  
Le courrier du 27 septembre reçu du préfet, rappelle l’obligation de la prise de compétence eau et assainissement par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Diverses réunions sont programmées le 6 et 9 nov. par la CCVdS et la préfecture. Suite à l’état des lieux réalisé par la commission de la CCVdS, un tableau comparant les facturations eau potable et assainissement des communes du VdS, est présenté aux membres du Conseil Syndical.

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Réseau des Brosses :**Nous avons reçu le compte rendu des contrôles vidéo et des tests à la fumée réalisés par SARP (SOA). Un récapitulatif est communiqué aux membres du Conseil, il indique 14 points ou anomalies pouvant engendrer des apports d'eaux claires parasites dans notre réseau. Un RdV est pris avec SARP (SOA) le jeudi 9 nov. Pour un compte rendu détaillé avec propositions de réhabilitation.
- ✓ **Compteurs Zenner pour radio relève:**Le Président rappelle que chaque année lors des relevés de compteurs, une moyenne d'une cinquantaine de compteurs radio de marque Zenner s'avèrent défectueux : la partie radio étant HS.Sur cette ancienne génération, la partie radio n'étant pas dissociable du corps du compteur, l'ensemble doit être remplacée qui occasionne des heures de démontage, remontage et reprogrammation.  

Après négociation avec le fournisseur, celui-ci accepte de remplacer 130 compteurs, et propose un tarif préférentiel de 69€ HT au lieu de 79.50€ pour le remplacement des compteurs hors garantie. Un bilan sur le nombre de compteurs radio installés sera transmis
- ✓ **Intervention IRALI :**L'entreprise est intervenue le 26 et 27 septembre pour la reprise des points mentionnés dans le rapport de l'APAVE de sept. 2016. Des goulottes ont été posées pour le câblage des équipements informatiques du bureau et une ligne informatique avec prises RJ45 a été tirée entre la station de pompage et le bureau. Le montant de cette intervention s'élève à 2138.95 € HT.
- ✓ **Contrôles APAVE :**Le contrôleur de l'APAVE est intervenu le 29 sept. Un premier rapport concernant les postes de relevage a été reçu, le solde du rapport reste à recevoir.
- ✓ **Télésurveillance des postes de relevage :** Une consultation pour le report d'alarmes, la télésurveillance et la gestion des 6 postes de relevages sera lancée à la mi-nov. Cet équipement permettra de suivre les volumes pompés, les débits moyens, l'estimation des eaux parasites, les temps de débordements, la permutation des pompes et la gestion de la fonction anti anneau de graisse.
- ✓ **Convention d'assistance des postes de relevage :**Véolia dénonce la convention d'assistance technique souscrite en 2015 pour 3 ans. Le terme de cette convention est fixé au 8 décembre 2017. Le SEA SMAGY ne souhaite pas reconduire la convention dans son intégralité dans la mesure où le suivi du fonctionnement sera assuré par nos soins avec l'aide du système de gestion des PR. Seuls les contrôles électromécaniques seront confiés à une entreprise extérieure.
- ✓ **Autosurveillance de la station d'épuration :** Le contrat pour la validation de l'autosurveillance de la STEP conclu avec IRH pour 3 ans arrive à son terme. IRH nous propose une reconduction avec les mêmes prestations pour 3 nouvelles années, pour un montant total de 3000€ HT après remise commerciale. Le SEA SMAGY accepte le contrat.
- ✓ **Réparation collecteur en sortie de déferrisation :**Le collecteur en sortie de la cuve de déferrisation, est fortement corrodé (plusieurs perforations ont déjà été colmatées dans l'urgence). Le devis transmis par la société SEIT pour son remplacement par un modèle en inox, s'élève à 3825€ HT. Afin de réduire les effets de la condensation, cause de la détérioration de la conduite, un déshumidificateur est proposé pour un montant de 1329€ HT. Le conseil approuve la dépense d'un montant total de 5154€ HT.
- ✓ **Véhicule de service Kangoo :**Le véhicule de service du SEA est actuellement à l'arrêt pour le remplacement de la vanne EGR et du turbo. Le devis s'élève à 1295€ HT.

La séance est levée à 19h30.

Fin du compte rendu

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,